

Le bulletin

Décembre 2024

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Juridique](#)
- [Jeunes majeurs](#)
- [Scolarité](#)
- [Quelques chiffres](#)
- [Journée internationale des migrants](#)
- [Finances et lancement de la souscription](#)
- [Hébergement](#)

L'année se termine sur une réponse de Philippe Bouty à nos interpellations (1 mail tous les 15 jours depuis la rentrée : vous les avez lus dans les précédents bulletins).

Et comme on pouvait s'y attendre, nous ne sommes d'accord sur rien. Ou presque. Vous trouverez à la fin de ce bulletin les deux pages que nous a envoyées le président du conseil départemental et les deux pages composant notre propre réponse.

On continue. On ne lâche rien.

On espère vous retrouver nombreux et nombreuses pour notre AG électorale annuelle le 18 janvier (au Bêta)... et on vous souhaite une bonne année 2025

Juridique



Dans le bulletin précédent nous vous signalions que des jeunes MIE audiencés en septembre et dont les délibérés auraient dû être délivrés en octobre étaient toujours dans l'attente.

Nous avons reçu fin décembre 4 délibérés et c'est une catastrophe.

Il s'agissait d'une juge remplaçante : on peut donc espérer que ses jugements ne se reproduiront pas.

Toujours est-il qu'elle s'est alignée sur les décisions de l'ASE, reprenant sans réserve de larges passages des évaluations basées sur le physique des jeunes.

Concernant les documents, c'est bien simple : même les avis favorables de la DZPAF (la Police aux Frontières) sont ignorés au profit des arguments de l'avocat de l'ASE.

Soit les jeunes présentent des documents d'état civil mais on leur reproche qu'ils ne comportent pas les photos qui permettraient de les identifier ; soit ils ont des documents avec photo d'identité (passeport, carte consulaire) et il est dit que ces documents ne sont pas des actes d'état civil. Quand

ils ont les deux, ça ne va quand même pas. Félicitations au Conseil Départemental : leurs avocats, rémunérés avec l'argent de nos impôts, se sont montrés largement à la hauteur !

Concernant le retard de la justice.

En 2021, un mouvement social avait agité la justice et nous avons lu ceci sur une affichette apposée sur les grilles du palais.

A Angoulême, deux juges et deux greffiers suivent 1356 mineurs en danger soit plus de 650 mineurs par juge. Ont été rendues sur l'année 2021 plus de 1600 décisions en assistance éducative et 202 jugements en pénal.

Manifestement, les choses n'ont guère évolué. Une bonne raison pour nous de nous solidariser des revendications des personnels de justice.

Une bonne raison pour le Conseil Départemental de changer sa politique d'évaluations et d'éviter d'engorger les tribunaux en forçant les jeunes à aller en justice pour obtenir leurs reconnaissances de minorité.

juridique@aadmie.org

Jeunes majeurs

Nouvellement créée, la commission jeunes majeurs a rencontré le nouveau secrétaire général le 1 octobre (voir bulletin de septembre-octobre).

Cette rencontre a eu pour effet positif de débloquer un (un seul !) dossier et de permettre à un jeune d'obtenir un titre qu'il attendait depuis plus de deux ans. Et pour lui, ce n'est pas rien.

Malheureusement, sur tous les autres dossiers présentés, ils sont toujours à l'étude. Concrètement, cela veut dire que des jeunes qui veulent travailler légalement sont mis dans l'impossibilité de le faire et que les employeurs qui les demandent les attendent en vain.

Nos courriers et relances sont jusqu'à présent restés sans réponse.

Cela ne nous décourage pas : nous allons faire une nouvelle relance.

Par ailleurs, nous accompagnerons tous les jeunes qui le souhaitent (majeurs ou 17 ans 1/2) dans leurs dépôts de dossiers en nous appuyant sur les exigences formulées par le SG lors de notre rencontre d'octobre.

jeunesmajeurs@aadmie.org

Scolarité

Statistiques depuis septembre :

- 14 entretiens plus 8 tests d'évaluation accompagnés au CIO (les 6 autres sont programmés)
- 5 inscriptions assurées dans les établissements scolaires (lycées, collèges, MFR)

Remarques :

Historiquement les contacts avec l'IA ont été pris individuellement, d'où des envois d'affectation dispersés qui occasionnent parfois des retards d'inscription (ex. pour M.). L'adresse de l'AADMIE doit devenir unique.

Chaque membre de la commission est référent administratif pour les 18 établissements scolaires concernés.

Chaque jeune a en principe un référent scolaire et/ou famille malgré les difficultés d'hébergement

Les nombreux stages (1 semaine/2 pour les MFR) posent parfois problème.

Les rencontres avec les professeurs en cette fin d'année ont été positives : malgré leurs situations précaires et leurs lacunes, les jeunes ont eu de bons bulletins. Les appréciations des professeurs sont très positives soulignant leur sérieux, leur volonté, leur attitude respectueuse, l'envie d'apprendre et pour certains leur bonne humeur !

Quelques chiffres

L'actualité Ile de France (occupation de la Gaîté Parisienne par des MIE) a permis d'apprendre que le taux de reconnaissance de minorité à Paris était de 70%. En Charente, nous sommes à 30%

P. Bouty nous dit (voir sa lettre à la fin de ce bulletin) que « 129 primo-arrivants se sont présentés sur l'année (2023) ». Un calcul simple permet d'estimer à 90 le nombre de jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue. Or cette année, nous avons reçu au total 35 jeunes.

Sur ces 35 jeunes, 5 ont obtenu la reconnaissance de leur minorité par les juges des enfants mais 18 sont partis.

En 2024, nous avons reçu 37 jeunes. Aucun n'a encore été reconnu mineur. 11 sont partis.

Journée internationale des migrants

La journée internationale des migrants (18 décembre) a été commémorée cette année par deux initiatives auxquelles nous avons participé : un rassemblement devant l'Hôtel de Ville le 14 (l'AADMIE y a pris la parole) et un cercle de silence le 18 en fin de journée, place Marengo (parfois appelée place Hergé ou place Gaza).

Finances et lancement de la souscription



Les comptes définitifs seront donnés lors de l'AG électorale du 18 décembre mais sachez qu'entre le 15/11 et le 30/12/24, nous avons collecté la somme de 3 725€ sur la plateforme Helloasso.

Somme à laquelle il faut ajouter les chèques remis à nos bénévoles ou directement reçus par voie postale à la MPP

Hébergement

Un appel en urgence paru dans La Charente Libre nous a amené plus de 40 contacts. Cet élan solidaire nous a fait chaud au cœur. Malheureusement il y a de grosses difficultés : bon nombre de ces personnes qui se sont portées volontaires connaissent elles-mêmes de grosses difficultés dans leurs vies et nous ne pouvons répondre à leur générosité. D'autres habitent en campagne et l'accès est impossible pour des jeunes qui ne peuvent compter que sur les transports en commun.

Bref. Nous continuons à être très juste pour l'hébergement et donc à faire appel à vous.

Un grand merci à tous ceux et celles qui se sont mobilisés pour offrir un Noël et/ou un jour de l'an en famille aux jeunes.

Les rencontres ont été riches et beaucoup de familles ont découvert la richesse d'accueillir.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans le réseau des familles solidaires.

Nous programmerons bientôt une rencontre conviviale.

hebergement@aadmie.org

18 janvier 2025 : AG électorale annuelle au Bêta

Accueil à partir de 9h30, début de l'AG à 10h00

Repas partage pour celles et ceux qui souhaitent s'attarder

(tous nos rendez-vous sont à retrouver, actualisés, sur l'agenda en ligne www.aadmie.org)

Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire, Laura Ledoux,
Sylvie Delaruelle, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

Philippe BOUTY

Président du Conseil départemental

Association d'Aide et de Défense des
Mineurs Isolés Etrangers (AADMIE)
182, rue de Périgueux
16000 Angoulême

Angoulême, le

09 DEC 2024

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre message électronique en date du 21 novembre 2024 dans lequel vous abordez la situation d'un jeune Guinéen dénommé « S » et où vous évoquez le fait que votre association, l'AADMIE, se substitue aux missions du Conseil Départemental de la Charente sur l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA).

Permettez-moi de vous rappeler que le Département de la Charente a toujours été à votre écoute. Depuis 2022 nous avons eu plusieurs réunions avec votre association au cours desquelles nous avons convenu d'engagements qui ont toujours été respectés par notre collectivité.

Nous effectuons ainsi systématiquement, à votre demande, un test de tuberculose dès l'arrivée des jeunes à l'ASE, alors que la loi nous donne en réalité 4 mois pour réaliser ces tests médicaux. Aucun jeune n'est déposé à la gare, tous sont orientés soit vers l'Eclaircie, soit vers l'AFUS16 sauf demande contraire émanant de sa part. Enfin, nous avons réalisé un travail de simplification administrative qui permet désormais à tout jeune qui en fait la demande, de bénéficier de son rapport d'évaluation en formalisant un simple courrier auprès du Département de la Charente.

Depuis plusieurs années, notre département fait face à un afflux important de mineurs non accompagnés (MNA). En 2021, 100 MNA étaient confiés au Département de la Charente et 116 primo-arrivants se sont présentés sur l'année. En 2023, 160 MNA étaient confiés au Conseil départemental de la Charente et 129 primo-arrivants se sont présentés sur l'année. Au 5 novembre 2024, 180 MNA étaient d'ores et déjà confiés au Département de la Charente et 128 primo-arrivants se sont présentés.

Cette situation inédite nous impacte particulièrement et je sais que c'est aussi le cas des associations présentes sur le territoire et de l'AADMIE. Pour autant, et en particulier depuis 2021, le Département a systématiquement engagé de nouveaux moyens pour faire face à cette augmentation du nombre de MNA et leur offrir un accueil digne. C'est le sens du travail mené par la Direction Enfance Famille du Département de la Charente.

Régulièrement, vous indiquez que l'AADMIE conteste les résultats des évaluations de minorité que nous réalisons. Suggérez-vous que nous devrions revenir à la mise en place d'un test osseux ? Je ne pense pas que cela constitue une solution humaniste. Néanmoins, si l'évaluation de minorité que nous pratiquons est négative, il est de notre responsabilité d'appliquer la procédure établie.

Permettez-moi de vous réexpliquer, de nouveau, cette procédure. Nous utilisons la méthode d'évaluation de minorité du faisceau d'indices comme elle est indiquée et décrite dans le « Guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement » élaboré par les différents services de l'Etat. Nous suivons donc la procédure légale et nous ne bafouons pas la Convention internationale des droits de l'enfant en pratiquant des évaluations biaisées comme vous avez parfois pu l'affirmer.

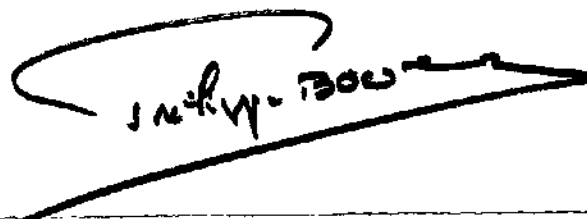
Par ailleurs, une étude a été menée en 2023 par la direction de la qualité et de l'évaluation des politiques publiques du Département de la Charente sur les pratiques des professionnels dans le cadre de l'évaluation et de l'accueil des MNA. Cette étude met en avant la conformité de nos pratiques avec la loi et les procédures. Nos pratiques sont plus robustes et plus complètes que celles conduites par un très grand nombre de Départements et je suis fier que l'ensemble des mineurs non accompagnés présents en Charente bénéficient bien d'un accueil adapté et qu'aucun d'entre eux ne se retrouve à la rue grâce à la politique volontariste que nous menons.

Le 6 novembre dernier, le Département de la Charente a également procédé à la première remise des diplômes auprès de 46 MNA pour valoriser leur parcours et leur insertion remarquable au sein de la société. Nous proposons en effet à chaque MNA un accompagnement de qualité leur permettant d'accéder à l'autonomie au travers de différents dispositifs complémentaires tels que la mise à disposition d'appartement ou la possibilité de bénéficier du service d'accompagnement personnalisé en milieu naturel (SAPMN).

Comme vous et malgré les nombreuses difficultés rencontrées par le Département de la Charente, nous prenons nos missions particulièrement à cœur. Personne n'est insensible aux parcours de ces jeunes et le Département de la Charente prend toute sa part de responsabilité pour assurer, aux mineurs, la meilleure prise en charge possible. Aussi, je regrette vos prises de positions publiques ou auprès des élus du Département de la Charente qui sont contradictoires avec le travail engagé ensemble, comme celui qu'effectuent les agents du Département.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Philippe BOUTY

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Bouty', is written over a horizontal line.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu et lu avec une particulière attention votre courrier du 9/12/24.

Permettez nous de vous dire que, si nous n'avons pas renoncé à voir nos relations évoluer et que nous persistons à en attendre un dénouement bénéfique pour les Mineurs Isolés Etrangers, nous ne partageons pas votre satisfaction.

Certes vous nous avez reçus le 26 avril 2023 et nous avons pu vous exposer notre point de vue mais les choses n'ont guère évolué depuis.

Vous vous prévaluez d'un test de tuberculose « dès l'arrivée des jeunes à l'ASE alors que la loi (vous) donne en réalité 4 mois pour (les) réaliser ». C'est un progrès dont nous nous réjouissons mais si vous refusez la prise en charge de 70 % de ces jeunes et qu'ils partent ailleurs, il faut bien au moins éviter qu'ils n'aillent propager cette maladie dans tout le pays.

Un « travail de simplification administrative (...) permet désormais à tout jeune qui en fait la demande de bénéficier de son rapport d'évaluation (par) un simple courrier auprès du Département ». Ce travail ne concerne que vous et l'organisation de vos services puisque c'est de plein droit que les jeunes obtiennent ce document. Nous vous suggérons d'ailleurs, comme nous l'avons fait maintes fois auprès de vos services, de poursuivre la simplification. Soit en adressant ce document par lettre simple et non recommandée, soit – encore plus simple - en remettant ce document aux jeunes en même temps que leur refus de prise en charge comme cela se pratique dans d'autres départements.

Vous écrivez qu'« Aucun jeune n'est déposé à la gare » et plus loin qu'« aucun (MNA) ne se retrouve à la rue (...) ». Malheureusement c'est faux et nous pouvons si vous le souhaitez vous faire rencontrer les jeunes qui l'ont été. Ce serait pour vous l'occasion de rencontrer ces jeunes et de vous faire en peu de temps une idée personnelle sur eux : vous seriez surpris de voir ce que les évaluations de l'ASE décrivent comme des physiques d'adultes.

Les deux paragraphes sur l' « afflux importants de mineurs non accompagnés » sont des plus regrettables. Vous y écrivez que 180 MNA ont été confiés au département de la Charente cette année. Quand bien même on atteindrait le chiffre de 200 ou même 210 pour l'année 2024, on aboutirait finalement à 0,06 % de la population du département. Est-ce trop ?

Par ailleurs, ces mineurs sont – vous le dites bien – confiés au département. Ils représentent la part d'un « fardeau » national, équitablement réparti entre tous les départements. Leur nombre est en proportion exacte de la présence de ces mineurs étrangers en France : 0,06 %

L'ASE de Charente accueille actuellement une forte majorité de MNA venus d'autres départements. Changez de politique et le nombre de MNA qu'elle aura à prendre en charge ne changera pas : c'est juste qu'elle accueillera des jeunes évalués mineurs à Angoulême plutôt qu'à Paris, St Denis ou Bayonne.

Nous contestons en effet les résultats des évaluations mais nous ne suggérons pas la mise en place de tests osseux. Par contre, vos avocats persistent à les demander aux juges des enfants, lesquels juges les refusent à juste titre.

Vous écrivez qu'« il est de (votre) responsabilité d'appliquer la procédure établie » telle que décrite dans le Guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement. Malheureusement, les évaluations sont en réalité très éloignées des préconisations de ce texte : manque de compassion, mise en doute systématique de la parole des jeunes, problèmes médicaux (psychologiques notamment) relevés mais suivis d'une évaluation de majorité donc d'un abandon...

À l'issue de notre rencontre du 26/04/23, nous pensions vous en avoir apporté les preuves et même – avouons-le – vous avoir convaincu. Ce n'était pas le cas malheureusement : nous sommes à votre disposition pour vous revoir avec de nouveaux exemples tirés des évaluations des 19 derniers mois. Rien n'a changé.

Nous vous avouons notre incrédulité : des dizaines de personnes qui connaissent les jeunes (enseignants, éducateurs sportifs, professionnels de santé...), des dizaines de familles solidaires qui hébergent ces jeunes et les voient vivre vous disent que ces jeunes sont mineurs... et vous préférez faire confiance à des personnes qui, depuis des années, pensent que ces jeunes qu'elles évaluent sont forcément des menteurs puisque 70 % d'entre eux sont évalués majeurs (et qu'il subsiste un doute pour une partie des 30 % des autres). L'association du Père Le Bideau à qui vous avez confié cette délégation de service public ne nous répond plus.

Que dire des juges des enfants ? Ces 3 dernières années, nous avons pu accompagner 2 douzaines de jeunes devant les juges. Nous regrettons que l'immense majorité des jeunes récusés par l'ASE n'ait pas eu cette chance. Toujours est-il que sur ces 24 jeunes, 14 ont été reconnus mineurs.

Une étude a été menée en 2023 qui met en avant « la conformité de (vos) pratiques avec la loi et les procédures ». Nous l'apprenons et nous déplorons que les auteurs de cette étude n'aient pas pris la peine d'interroger les usagers, à savoir les jeunes et nous-mêmes. Nous serions néanmoins très intéressés d'en prendre connaissance : accepteriez-vous de nous la communiquer ?

Vous vous félicitez enfin des parcours remarquables de ces jeunes et de leur insertion. Nous nous rejoignons sur ce point. Dans une très grande majorité de cas, les jeunes que nous hébergeons sont l'objet des éloges de leurs enseignants et de leurs employeurs. Ils ne sont que 0,06 % de la population mais, volontaires et travailleurs, ils ne demandent qu'à devenir un peu de l'avenir du département... si nous acceptons de les accueillir.

En ce qui concerne la qualité de la prise en charge des MNA accueillis par le département (venant d'ailleurs pour les 3/4 d'entre eux, rappelons-le), nous nous sommes toujours interdit de porter un quelconque jugement. Nous sommes assez bien informés de ce qui se passe ailleurs et cherchons à les dissuader d'aller se perdre à Paris mais la brutalité de vos évaluations ne nous aide pas.

Vous terminez votre courrier en mentionnant « le travail engagé ensemble ». Il ne nous semble pas que nos rencontres, pour respectueuses et cordiales qu'elles soient, puissent être considérées comme « un travail engagé ensemble ». Il ne tient qu'à vous qu'elles le deviennent mais les évaluations doivent être reconsidérées.

Notre association a été créée au vu des nombreux mineurs isolés étrangers qui erraient dans la ville. Grâce à notre action et à la solidarité de nombreux Charentais, il reçoivent aujourd'hui un peu de la protection qui leur est due. Pour autant, nous n'accepterons jamais de voir tant de mineurs refusés par l'ASE.

Pour finir, nous vous adressons une proposition qui – outre l'intérêt qu'elle représente pour les jeunes concernés – permettrait à tout le monde de gagner du temps et de l'argent.

Grâce à nos efforts, un certain nombre de MIE dont la minorité n'a pas été reconnue sont maintenant en possession d'un passeport ou d'une carte consulaire avec leur date de naissance et leur photo. Avec de tels documents, nous sommes certains à près de 100 % que les juges des enfants annuleront la décision de refus de prise en charge de l'ASE. Nous vous proposons tout simplement de revoir leurs évaluations et les faire prendre en charge par l'ASE sans attendre, évitant d'engorger davantage les tribunaux et d'imposer aux jeunes une attente et du stress inutiles.

Le différend qui nous oppose étant maintenant notoirement public, nous prenons sur nous de diffuser votre courrier et notre réponse. Aux élus départementaux tout d'abord, même si leur silence nous étonne et - osons le dire - nous choque. Au réseau associatif ensuite.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Angoulême, le 22/12/2024,
le CA de l'AADMIE-RESF 16